



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 28 septembre 2005

CS – 1. 08

**Commission consultative des services
publics locaux**

remplacement d'un membre

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Par délibération 1.07 du 24 septembre 2003, le Comité Syndical du SERTRID a mis en place, conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, une commission consultative des services publics locaux. Au cours de cette séance, le Comité Syndical a élu 6 délégués pour représenter le SERTRID à cette instance. Les élections intervenues au sein du SIVOM Sud Territoire nécessite de procéder à l'élection d'un nouveau délégué afin de remplacer le poste occupé par M. Gabriel COURTET.

Le Comité Syndical, à l'**UNANIMITE** :

- **DESIGNE**, M. Christian RAYOT, délégué titulaire, pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

**Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant
été affichée par extrait le 06 OCT. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 06 OCT. 2005.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

06 OCT. 2005